



Présentation de l'Union des Producteurs de riz de Sélingué

Présenté par le président

Ouagadougou, les 17 et 19 juin 2016



Contexte actuel

Dans la pratique il existe la voie officielle du mode de tenure foncière à l'ODRS qui est définie par une convention d'exploitation qui passe par les procédures suivantes:

- demande individuelle;
- Traitement par le comité paritaire
- attribution de la parcelle(signature de la convention)



Contexte actuel

En marge de la pratique officielle régie par un cahier de charge, des pratiques informelles se font dans la zone:

- Prêt gratuit
- Métayage
- Location de parcelle
- Vente de parcelle

Besoin de sécurisation foncière des EF dans le périmètre

selon l'article 5 de cahier charge, la terre ne doit ni louée, ni prêtée, ni cédée a un tiers, non plus transmissible a des héritiers sauf accord du DG.

Le besoin de sécurisation s'impose pour l'exploitant dans le but d'assurer la régulation des options:

- cessibilité,
- transmissibilité des terres,
- Viabilité économique,
- Gestion de l'eau

Avantages et Inconvénients dans les démarches de sécurisation foncière

Avantages

Obtenir un droit de propriété sur la parcelle à travers des baux

Obtenir un droit de propriété sur la parcelle à travers d'un titre définitif

Inconvénients

Le titre définitif ne protège pas le propriétaire par lui même



Merci de Votre
Aimable Attention